

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2021

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU
SOCIAL**

**SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET
SOCIALES**

Durée : 3 heures

Coefficient : 16

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Avant de composer, le candidat s'assure que le sujet comporte bien 8 pages
numérotées de 1/8 à 8/8

Ce sujet comprend deux parties indépendantes.

Pour la partie 1, le candidat traite AU CHOIX la partie 1-A ou la partie 1-B.

BARÈME

Partie 1 :6 points

Partie 2 : 14 points

PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le candidat ou la candidate traite au choix la partie 1-A ou la partie 1-B.

PARTIE 1-A

QUESTION : Montrer l'intérêt de suivre des indicateurs épidémiologiques dans la gestion d'une crise sanitaire.

PARTIE 1-B

QUESTION : Expliquer comment l'exclusion sociale résulte d'un processus.

PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

La lombalgie au travail : le mal du siècle ?

La lombalgie est une douleur siégeant dans le bas du dos. Elle peut être intense, voire handicapante, mais la douleur n'est pas proportionnelle à la gravité des lésions, généralement bénignes. Cependant, quand elle s'installe, toute activité physique devient pénible, voire impossible. Une prise en charge médicale adaptée de cette douleur est indispensable avant d'envisager tout retour au travail.

Institut National de Recherche et de Sécurité, *Travail et lombalgie*,
Brochure février 2011 [en ligne],
Disponible sur www.inrs.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

QUESTION 1 : Montrer que la lombalgie est une priorité de santé publique.

QUESTION 2 : Présenter les acteurs intervenant dans la politique de prévention de la lombalgie.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Les lombalgies liées au travail.

Assurance maladie risques professionnels, *Santé travail : enjeux et actions*, janvier 2017, [en ligne].

Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 2 : Lombalgie : lancement de la campagne « Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement ».

Assurance maladie, « Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement » [en ligne].

Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 3 : Plan santé au travail 2016-2020.

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, *Synthèse du plan santé au travail 2016-2020* [en ligne].

Disponible sur www.travail-emploi.gouv.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 4 : La lombalgie au travail : un sujet préoccupant de santé.

Assurance maladie risques professionnels, *Lombalgies liées au travail : quelles réponses apporter à un enjeu social, économique et de santé publique ?*

Rapport 2016 [en ligne].

Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 5 : Formation « gestes et postures - manutention ».

Ergonomie Innov', janvier 2015, Formation « gestes et postures - manutention » [en ligne].

Disponible sur www.ergonomie-innovation-conseil.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 1

Les lombalgies liées au travail

La lombalgie liée au travail représente un problème de santé important qui engendre un coût de plus d'un milliard d'euros.

La lombalgie, quelle qu'en soit la cause, constitue le deuxième motif de recours au médecin traitant et donne lieu à un arrêt de travail 1 fois sur 5. Bien qu'elle évolue favorablement dans 90 % des cas, elle représente 30 % des arrêts de travail de plus de 6 mois (en forte augmentation ces dernières années) et constitue la 3^e cause d'admission en invalidité pour le régime général. [...]

La branche risques professionnels mène des actions de prévention variées sur les lombalgies depuis plus de trente ans.

Au cours des dernières décennies l'amélioration de la compréhension de cette pathologie sur le plan clinique, biomécanique, physiologique et psychologique a permis une approche beaucoup plus dynamique de la pathologie vertébrale, et en particulier de celle touchant la région lombaire.

Les travaux d'études et recherche menés par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ont abordé la lombalgie à partir d'études sur le port de charges, l'exposition aux vibrations, l'approche de tâches physiquement sollicitantes combinées à la problématique du vieillissement, la conception d'outils, les travaux de « tirer-pousser » ... Certains de ces travaux ont été utilisés pour la normalisation, la contribution à la recommandation Haute autorité de santé (HAS) de 2013 et l'évaluation des seuils de pénibilité (manutention manuelle de charge et exposition aux vibrations corps entier).

Les documents d'information de l'INRS s'adressent à des cibles diverses (grand public, acteurs de prévention) non seulement pour les sensibiliser mais aussi pour les outiller.

Ils concernent la prévention primaire, secondaire (conception, réduction des expositions) et tertiaire. [...]

Les formations proposées par des organismes habilités par les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et l'INRS sur ce thème sont notamment les formations « Prévention des risques liés à l'activité physique » (PRAP). Elles permettent au salarié formé d'être acteur de sa propre prévention mais aussi d'être un relais au sein de son entreprise.

Ces formations s'adressent principalement aux salariés ayant une part importante de travail physique dans leur activité : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations... [...]

Les lombalgies font actuellement l'objet d'une action de prévention primaire en entreprise, dans le cadre du programme prioritaire troubles musculo-squelettiques (TMS)¹ pros.

Un programme national de prévention porté par l'ensemble du réseau de l'assurance maladie – risques professionnels depuis 2014 a été mis en place pour prévenir la survenue de TMS. Il s'agit du programme TMS pros. Il constitue l'une des trois priorités nationales de prévention de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017. [...]

¹ Les troubles musculo-squelettiques comprennent notamment les lombalgies et les tendinites.

ANNEXE 1 (suite)

L'objectif du programme TMS pros est de contribuer à faire baisser la sinistralité² des troubles musculo-squelettiques, dans un contexte d'augmentation régulière de ces pathologies depuis plus de 10 ans (+ 60 % depuis 2003). Ce programme cible de façon spécifique environ 8 000 établissements ayant la sinistralité la plus élevée. [...]

Suite aux préconisations de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) de juillet 2016, un plan d'actions va être mis en place pour améliorer le parcours de soins du lombalgique et prévenir la chronicisation³ et la désinsertion professionnelle. Il repose sur la promotion des bonnes pratiques auprès des médecins généralistes, en particulier en termes de recours à l'imagerie et de maintien en activité de ces patients. Elle sera couplée à une campagne d'information grand public pour lutter contre les fausses croyances, notamment en matière de repos et d'arrêt de travail, et une action de prévention dans les entreprises.

Une déclinaison de ce plan d'actions est d'ores et déjà mise en œuvre par la branche risques professionnels dans le cadre de l'offre de service d'accompagnement après un accident du travail. En effet, la CNAMTS expérimente un volet spécifique d'accompagnement des lombalgiques. [...]

Celui-ci a montré que la seule prise en charge médicale, sous la forme de programmes de rééducation fonctionnelle du rachis, ne pouvait suffire à garantir le retour au travail stable et durable des lombalgiques. La clé du succès réside dans la capacité de sensibiliser l'environnement de travail du salarié, et de lui faire prendre en compte la problématique, au besoin par un aménagement du poste. [...]

Un programme spécifique de prévention de la lombalgie en entreprise, le « cadre vert », porté par l'INRS et quatre caisses régionales (CARSAT), a déjà été expérimenté entre 2004 et 2009. Il a été conçu pour prévenir la chronicisation des lombalgies en restant actif, inséré dans le milieu de travail, grâce à l'affectation temporaire à des postes de travail « cadre vert » respectant des limites de contraintes physiques (manutention, travail physique, vibrations...) et psychosociales (accompagnement, écoute, évaluation...) adaptées au travail du lombalgique. [...]

L'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs (l'entreprise, le médecin du travail, le médecin traitant, le médecin conseil et les services sociaux des caisses) était nécessaire à la réussite de cette démarche. [...]

Assurance maladie risques professionnels, *Santé travail : enjeux et actions*, janvier 2017 [en ligne].
Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

² Sinistralité : correspond au taux de dommages entraînant une indemnisation.

³ Chronicisation : le fait qu'une maladie devienne chronique.

ANNEXE 2

Lombalgie : lancement de la campagne « Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement »

Dans le cadre des missions de l'assurance maladie, les branches maladie et risques professionnels de la sécurité sociale lancent à partir de novembre 2017 une campagne nationale d'information sur la lombalgie et sa prévention : « Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement ». [...]

Une campagne qui s'adresse à tous

Cette campagne s'articule autour d'un dispositif de sensibilisation global et inscrit dans le temps.

Tout d'abord, un spot publicitaire à la télévision permet de sensibiliser le plus grand nombre et permettra à chacun de s'emparer du nouveau mot d'ordre : « Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement ».

Cette sensibilisation est renforcée par une campagne d'affichage dans les réseaux de transports de proximité (gares, rues...).

Assurance maladie [en ligne].

Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 3

Plan santé au travail 2016-2020

Le troisième Plan santé au travail (PST 3) 2016-2020 traduit, tant dans sa méthode d'élaboration que dans son contenu, l'ambition d'un renouvellement profond de la politique de santé au travail, partagée entre l'État, les partenaires sociaux, la sécurité sociale et les organismes et acteurs de la prévention.

Il opère en effet un renversement de perspective radical en donnant la priorité à la prévention primaire et en se tournant résolument vers une approche positive du travail, facteur de santé.

Objectif 1 : favoriser la culture de la prévention [...]

Objectif 2 : agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité.

Afin de prévenir l'usure professionnelle, il est nécessaire de favoriser, le plus en amont possible, l'action en prévention sur les situations de travail présentant des facteurs d'usure professionnelle, en agissant tant sur les postes que sur l'organisation du travail pour réduire la sinistralité et les situations d'inaptitude physique et permettre ainsi un emploi plus durable. Les troubles musculo-squelettiques (TMS), aujourd'hui premières causes de maladie professionnelle (plus de 87 % des maladies professionnelles reconnues), représentent à ce titre un enjeu majeur.

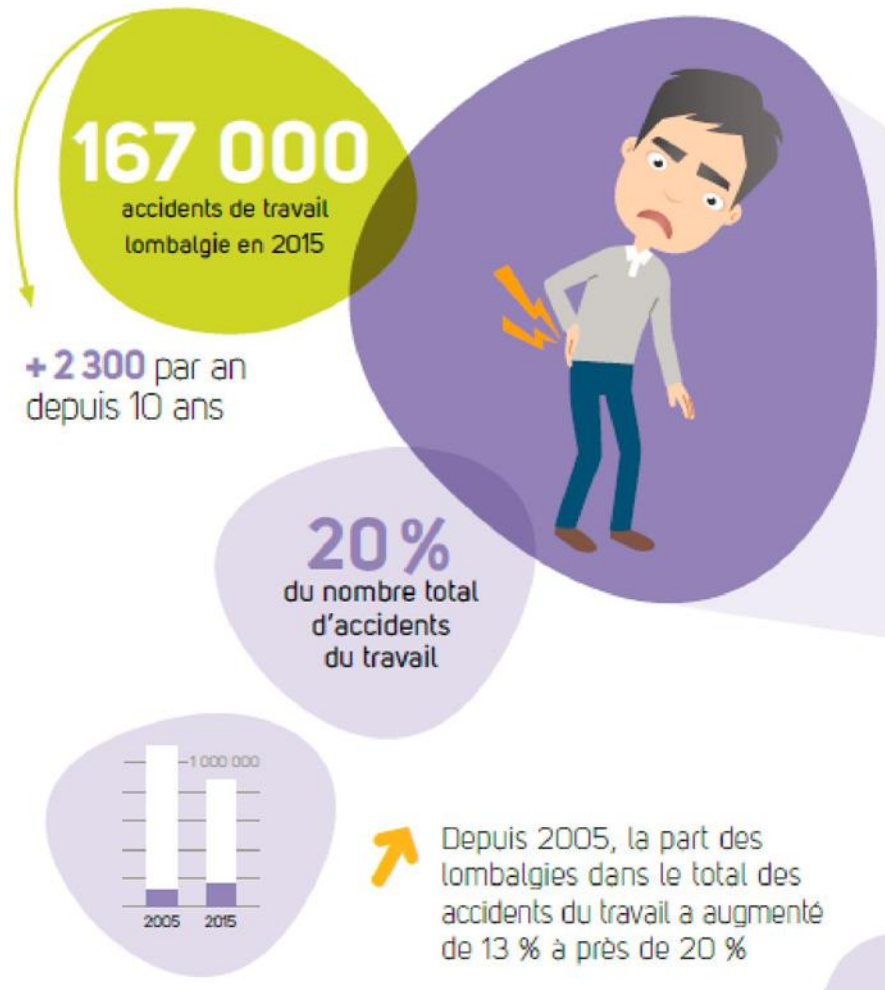
Actions :

- évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail ;
- développer une offre de services en direction des entreprises pour leur donner les moyens d'accompagner le vieillissement actif.

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
[en ligne], Disponible sur www.travail-emploi.gouv.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

ANNEXE 4 : La lombalgie au travail : un sujet préoccupant de santé

Lombalgie, n. f. : terme désignant une douleur située au niveau des vertèbres lombaires, partie basse du dos.



LES LOMBALGIES REPRÉSENTENT AUSSI :



Près de **15 %** des accidents de trajet



et **7 %** du total des maladies professionnelles reconnues

UN COÛT ÉLEVÉ POUR L'ASSURANCE MALADIE



ANNEXE 4 (suite)

ANNEXE 5 : formation « gestes et postures » (extraits)



LES LOMBALGIES, UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE QUI VA AU-DELÀ DU MONDE PROFESSIONNEL



2^e motif de recours au médecin traitant



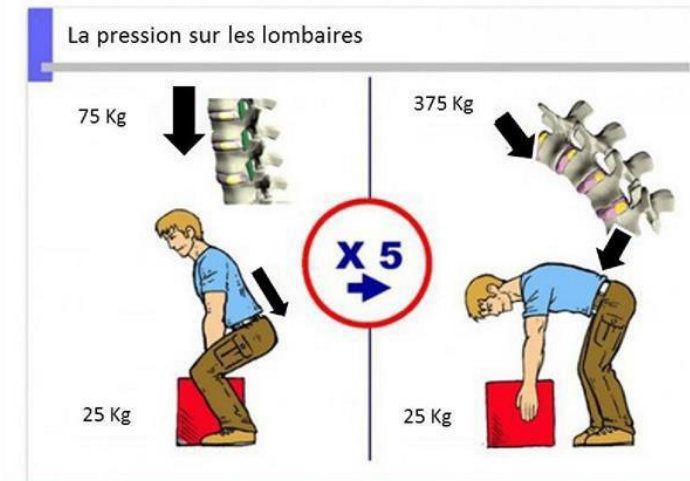
3^e cause d'admission en invalidité

1 fois sur 5 les consultations pour lombalgie donnent lieu à un arrêt de travail
Les lombalgies représentent **30%** des arrêts de travail de plus de 6 mois

Assurance maladie, risques professionnels, *Lombalgies liées au travail : quelles réponses apporter à un enjeu social, économique et de santé publique ?* Rapport 2016 [en ligne].

Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).

Ergonomie Innov' – La prévention et l'optimisation de votre entreprise ! FORMATION GESTES ET POSTURES – MANUTENTION :



Objectifs de la formation :

- Etudier et prévenir les risques d'apparition de maladies professionnelles et d'accidents du travail ;
- Etudier et appliquer les principes d'ergonomie sur les postes de travail de l'entreprise ;
- Former les stagiaires à une gestuelle optimale et réflexe dans la manipulation de charges inertes ;
- Améliorer les conditions et la qualité de vie du travail ;
- Adopter une bonne hygiène de vie,



ERGONOMIE INNOV'

La santé par la science

Ergonomie Innov', janvier 2015 [en ligne].
Disponible sur www.ergonomie-innovation-conseil.fr (consulté le 1^{er} septembre 2020).